
Adresses des sans-culottes des sociétés populaires du département de Saône-et-Loire invitant la Convention à simplifier la marche militaire, lors de la séance du 16 brumaire an II au soir (6 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses des sans-culottes des sociétés populaires du département de Saône-et-Loire invitant la Convention à simplifier la marche militaire, lors de la séance du 16 brumaire an II au soir (6 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 494;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41717_t1_0494_0000_6;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

de Villes demande que la Convention mette hors de la loi tous les membres du département, du district et de la municipalité de Toulon qui ont tramé et consommé cette trahison manifeste, ensemble le vice-amiral et les commandants des forts qui y ont prêté la main, et que le décret qui interviendra soit envoyé à toutes les autorités constituées et Sociétés populaires de la République et qui porte la liste de tous les traîtres connus. C'est le vœu ardent de la Société populaire de Villes.

« JEAN fils, président; D. REYNARD, secrétaire; François AVON, secrétaire. »

Les administrateurs de l'hospice ci-devant dit de la Charité, d'Égalité-sur-Marne, prient la Convention d'agréer, comme un hommage de leur patriotisme, 25 mars 3 onces d'argenterie, produit de leurs épargnes. « Ce métal, vil aux yeux des républicains, disent-ils, qui naguère était l'idole des agioteurs, doit être désormais employé à forger du fer pour exterminer les tyrans couronnés et leurs infâmes satellites. Ils rappellent à la Convention qu'il y a environ trente mois, ils ont déjà envoyé toute l'argenterie de leur église. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs de l'hospice ci-devant de la Charité d'Égalité-sur-Marne (2).

« Égalité-sur-Marne, le 4 de la 2^e décade du 2^e mois, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens,

« Les administrateurs de l'hospice national ci-devant hospitalier, dit de la Charité d'Égalité-sur-Marne, supplient la Convention de vouloir bien agréer comme un faible hommage de leur patriotisme, 25 mars 3 onces d'argenterie, produit de leurs économies. Ce vil métal, aux yeux des républicains, qui naguère était l'idole des agitateurs et des malveillants, doit être désormais employé à forger du fer pour exterminer les tyrans couronnés et leurs infâmes satellites. Il y a environ 30 mois qu'ils ont pareillement envoyé tous les hochets d'argent de leur église.

« Nous sommes bien fraternellement, citoyens, vos concitoyens.

« DIDIME CHOPPIN, administrateur;
CANIET, administrateur. »

Les sans-culottes députés des différentes Sociétés populaires du département de Saône-et-Loire, réunis à Tournus, écrivent :

« Vous avez bien mérité de la patrie, il faut la sauver pour toujours : nos succès commencent, il faut les couronner; notre espérance et la vôtre se tournent sur les différentes classes de réquisition. Déjà la première s'est levée; il faut qu'elle marche : mais pour qu'elle marche en droite

ligne au but proposé, il faut qu'elle soit bien conduite. Donnez à nos généraux tous les moyens de la bien diriger, et qu'ils n'aient plus d'excuse lorsqu'ils ne vaincront pas. Simplifiez la marche militaire : accélérez l'instruction de la nouvelle levée; incorporez-les dans les anciens bataillons; remplissez les cadres existants, mettez-les au plus grand complet : vous aurez moins d'états-majors, moins d'officiers; mais plus de soldats et plus de forces. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoyé au comité de la guerre (1).

Le conseil général de la commune, la Société populaire et le comité de surveillance de Saint-Pourçain, district de Gannat, département de l'Allier, invitent la Convention nationale à rester à son poste, jusqu'à la paix. Ils ont juré de ne mettre bas les armes qu'après l'anéantissement total des muscadins, de la gent nobiliaire, mercantile et sacerdotale. Ils demandent que la Convention veuille bien changer le nom que porte actuellement cette commune en celui de Mont-sur-Sioule, et les autorise à changer de même les noms de leurs rues.

Mention honorable, insertion au « Bulletin ».

La demande de la commune de Saint-Pourçain, convertie en motion par un membre, la Convention nationale décrète que cette commune portera désormais le nom de Mont-sur-Sioule; quant au surplus de la pétition, passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que le conseil général de la commune a le droit de changer le nom de ses rues (2).

La Société montagnarde-républicaine de Manciet (Manciet), district de Nogaro, département du Gers, félicite la Convention sur les mesures qu'elle a prises, à diverses époques, contre les traîtres et les fédéralistes qu'elle recelait dans son sein, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que la patrie ait cessé d'être en danger.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse de la Société montagnarde républicaine de Manciet (4) :

« Manciet, le 10^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« La haine des tyrans vous a fait renverser le trône; il ne vous restait plus, pour faire triompher la cause du peuple, que d'anéantir le fédéralisme.

« Les patriotes égorgés à Marseille et dans la Belgique, la trahison de Toulon, le sang qui coule à Lyon, la dévastation de la Vendée, accusent les conspirateurs partout où la faction

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 25.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 739.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 25.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 26.

(3) *Ibid.*

(4) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 765.